

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep de Victoriaville

Novembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Victoriaville s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Victoriaville, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 2 mars 1999, soit huit mois après la date prévue. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement. En raison des difficultés liées à la négociation des conditions de travail dans les collèges, cette visite n'a eu lieu que les 29 et 30 mars 2000². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation et des élèves³. Cependant, moins du tiers des professeurs⁴ de la formation générale ont pu être rencontrés. Les coordonnateurs des programmes, pour leur part, ont refusé d'assister à la rencontre prévue et la Commission le déplore. Bien que cette visite ne se soit pas déroulée dans les meilleures conditions, elle aura quand même permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Victoriaville et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Jean Demers, directeur de l'organisation et des ressources humaines à la Sécurité publique, de M. Normand Dionne, professeur d'éducation physique au Collège de Maisonneuve et de M^{me} Danielle Tessier, directrice générale au Collège Saint-Alexandre. M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, dirigeait le comité et M^{me} Hélène Bergeron, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Il s'agissait d'une classe d'une trentaine d'élèves qui en étaient à leur dernière session dans le programme de *Science de la nature*. Ils ont été rencontrés dans le cadre d'un cours de philosophie.
 4. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation formation générale

Le Cégep de Victoriaville offre 10 programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales, dont trois au secteur préuniversitaire et sept au secteur technique. Il offre aussi une session d'accueil et d'intégration.

En 1996-1997, la population scolaire totalisait environ 1700 élèves, dont un peu plus de la moitié étaient inscrits dans les programmes techniques. Le personnel enseignant en formation générale comptait 38 professeurs répartis ainsi : 15 en français, 9 en philosophie, 9 en anglais et 5 en éducation physique.

En 1994, le Cégep se donnait un projet éducatif. Intitulé *Pour une véritable réussite*, ce projet insiste sur le développement de l'autonomie, de la créativité, de la conscience sociale et environnementale ainsi que sur le développement des capacités intellectuelles et des compétences, tant de formation générale que de formation spécifique.

Le Cégep offre des cours de la formation générale complémentaire dans les cinq domaines prévus : langues modernes, culture scientifique et technologique, langage mathématique et informatique, arts et esthétique ainsi que sciences humaines.

En formation générale propre, les programmes sont regroupés en huit «familles» pour les cours de français et de philosophie. Quatre d'entre elles sont formées de programmes techniques et chacune des trois autres familles est composée d'un programme préuniversitaire. La huitième famille comprend un programme technique et un programme préuniversitaire. En anglais, on compte 12 regroupements : pour la moitié d'entre eux, il y a deux niveaux et pour l'autre moitié, un seul niveau.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Les travaux d'autoévaluation de la formation générale ont été menés par un comité de travail créé à cette occasion. Celui-ci était formé de six personnes représentant les disciplines et domaines concernés par l'autoévaluation. La coordination de la démarche et la rédaction du rapport ont été confiées à un professeur, membre du comité de travail.

Deux questionnaires, comprenant des questions inspirées de celles suggérées par la CEEC et portant sur les plans de cours, les méthodes pédagogiques, l'évaluation, les services de soutien et les ressources matérielles, ont été administrés aux élèves. Le premier questionnaire, rempli en classe par 303 élèves, soit la majorité de ceux ayant suivi une partie significative de la formation générale, concernait les cours de la formation générale commune et propre. Le second, envoyé par la poste, sollicitait l'avis de 450 élèves sur les cours complémentaires suivis. Trente-quatre pour cent d'entre eux y ont répondu.

Les membres du comité ont consulté aussi, à l'aide d'un questionnaire, leurs collègues de leur discipline ou domaine respectifs. Ceux-ci ont pu s'exprimer, entre autres, sur la pertinence et l'efficacité des activités de perfectionnement ainsi que sur l'accessibilité et la quantité des ressources matérielles, documentaires et didactiques reliées à l'implantation du renouveau. Le comité de travail a analysé la mise en œuvre de la formation générale au moyen, notamment, des consignes de réalisation de travaux, des grilles de correction, du projet éducatif, de la PIEA, des PDEA et des plans de cours. Les plans de cours des professeurs dispensant des cours au moment de l'autoévaluation ont été considérés dans la constitution de l'échantillon. Ce dernier permet de refléter la réalité dans son ensemble, car les professeurs partagent des plans de cours communs ou disposent de plans-cadres. Enfin, le coordonnateur de l'opération a interviewé le directeur général et le chargé de projet affecté aux mesures pédagogiques au moment de l'implantation du renouveau.

Une fois les données rassemblées, les professeurs consultés ont reçu la partie du rapport qui les concernait et ont été invités à y réagir. Quant aux professeurs de la formation spécifique, ils n'ont guère participé à l'autoévaluation. De plus, étant donné l'existence de boycotts qui, dans ce Collège, ont duré une trentaine de mois, la Commission des études a été à peu près absente de cette démarche et la direction du Collège, comme le personnel enseignant, ne s'est pas saisie du rapport.

Le rapport aborde plusieurs sujets, émet des hypothèses et pose de nombreuses questions sans y répondre. Les données recueillies auprès des élèves auraient pu être davantage analysées et exploitées. Il y a en outre un écart, parfois important, entre l'analyse et les

actions envisagées qui sont souvent des vœux ou des souhaits plutôt que de véritables actions. Globalement, le Collège ne semble pas s'être vraiment approprié le rapport.

Pourtant, à bien des égards, le rapport reflète une situation jugée difficile et inquiétante par ses auteurs. Il aurait mérité que les analyses soient poussées plus à fond et surtout que le Collège se saisisse du travail réalisé pour élaborer un véritable plan de travail destiné à améliorer la situation. Dans cette optique,

la Commission recommande au Collège d'approfondir les analyses des données, de poursuivre le travail amorcé et de le traduire en un véritable plan d'actions.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Résultat d'une large consultation des composantes du Collège, le projet éducatif insiste, rappelons-le, sur le développement de l'autonomie, de la créativité, de la conscience sociale et environnementale ainsi que sur le développement des capacités intellectuelles et des compétences. À maintes reprises, le rapport y fait référence et des professeurs, particulièrement en philosophie, situent leur cours dans le prolongement du projet éducatif. Cependant, selon le rapport, les professeurs de français s'interrogent sur « sa valeur concrète dans les pratiques quotidiennes d'enseignement » et en éducation physique, « les finalités du projet éducatif ont davantage fait l'objet d'une sensibilisation auprès des élèves que d'un enseignement systématique ».

La Commission souligne l'intérêt de ce projet éducatif, en place depuis déjà plusieurs années. Elle a constaté cependant que celui-ci ne se reflète guère dans l'action quotidienne

et que son appropriation ne s'est pas poursuivie. Aussi, la Commission invite le Collège à prendre les moyens nécessaires pour en favoriser l'endossement, la compréhension et l'intégration dans le vécu.

Le Collège a fait des regroupements de programmes pour favoriser l'adaptation des cours de la formation propre aux programmes et, en anglais, la moitié des regroupements sont eux-mêmes subdivisés en deux niveaux. Les professeurs de cette discipline s'efforcent de tenir compte des besoins de formation particuliers au groupe d'élèves dans le choix des sujets de travail, du vocabulaire et du matériel didactique. En français, les activités touchent la communication orale ou écrite et les travaux sont spécifiques aux programmes des élèves. En philosophie, la dimension propre s'actualise dans le choix des situations et des problèmes d'éthique.

Le Collège offre des cours dans les cinq domaines de la formation complémentaire. L'analyse des plans de cours réalisée par le Collège démontre que le contenu des activités d'apprentissage est en relation avec les objectifs et les standards ministériels, ce que la Commission a d'ailleurs noté lors de sa visite. De plus, 92 % des élèves jugent que les activités d'apprentissage ont un rapport avec les objectifs des cours.

Ainsi, la Commission considère que l'existence de liens entre les contenus des activités d'apprentissage et les objectifs des cours de la formation propre et complémentaire sont des points forts de la mise en oeuvre.

Les méthodes pédagogiques

Les plans de cours analysés par le Collège annoncent, en français, des exposés magistraux comprenant des échanges avec les élèves, des exercices d'application réalisés en petites équipes et commentés par le professeur ainsi que des questionnaires sur les textes proposés. En philosophie, on note des exposés magistraux suivis d'un temps d'atelier ou d'un temps de plénière, des lectures dirigées, des simulations et des débats. En éducation physique, les plans de cours font mention d'exposés-animation et de rétroaction des élèves, de laboratoires, de questionnaires sur les lectures proposées et de cahiers de bord. En anglais, les plans de cours font référence à des cours magistraux suivis d'exercices, à des discussions, de la lecture de documents, de l'écoute de messages et à des ateliers d'écriture.

En général, au moins 80 % des élèves joints par le questionnaire estiment que les méthodes pédagogiques sont bien adaptées aux cours de philosophie, d'anglais et d'éducation physique, mais pour trois cours de français, seulement 65 % d'entre eux sont d'accord avec

cet énoncé. Les élèves rencontrés confirment les résultats du sondage à propos de la Philosophie et du Français, mais sont moins affirmatifs en ce qui concerne l'Éducation physique et l'Anglais. Dans cette dernière discipline, les méthodes paraîtraient plus ou moins adaptées et l'approche communicative serait peu présente. En Éducation physique, dans l'ensemble 3 qui vise à amener l'élève à prendre en charge sa pratique de l'activité physique, les performances de l'élève seraient mesurées dans le but de s'assurer que celui-ci pratique effectivement une activité physique, ce qui ne contribuerait pas à favoriser le développement de l'autonomie que visent à la fois ce cours et le projet éducatif du Collège. La rencontre avec les professeurs n'a pas permis d'obtenir des précisions sur les commentaires émis par ces élèves. Dans ce contexte, la Commission *suggère* au Collège d'améliorer les méthodes pédagogiques, particulièrement en Français, et de les rendre mieux adaptées à l'approche par objectifs et standards.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

La pertinence des travaux requis des élèves et l'équivalence de la charge de travail lorsqu'il s'agit d'un même cours donné par plus d'un professeur sont examinées lors de l'approbation des plans de cours en assemblée départementale puis, au Service des études. De plus, dans l'ensemble des disciplines, les professeurs travaillent en équipe et disposent de plans de cours communs ou de plans-cadres.

En outre, dans une proportion atteignant souvent plus de 90 %, les élèves qui ont répondu au questionnaire se sont dits d'accord avec l'énoncé selon lequel les examens et travaux demandés sont en rapport avec les objectifs du cours, cela pour les trois composantes de la formation générale, et un pourcentage variant entre 71 % et 90 % a affirmé que les travaux et examens sont utilisés de manière à favoriser l'apprentissage. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs confirmé ces résultats. C'est pourquoi, la Commission estime que la pertinence des travaux demandés aux élèves et le mécanisme prévu pour les examiner sont satisfaisants.

L'évaluation des apprentissages

La Commission a examiné le matériel pédagogique annexé au rapport d'évaluation pour trois cours de la formation générale propre, en français (601-PRO-04), en anglais (604-HWM-03), en philosophie (340-HWL-03), et pour un cours de la formation générale commune en éducation physique (*Santé et éducation physique*, 109-103-02). Le plan de cours établi pour le cours de français s'avère très complet et prévoit des évaluations formatives. Les éléments de compétence sont évalués explicitement à travers les critères d'évaluation du travail final et ceux-ci sont adéquats. Le contenu des travaux relève de la

compétence des élèves dans le domaine du savoir qu'ils choisissent. En anglais, le plan de cours ne contient ni grille ni calendrier des évaluations, mais il prévoit des évaluations formatives. Chacun des objectifs du cours est évalué et une évaluation synthèse à la fin du cours permet de mesurer le degré de réalisation de la compétence. En philosophie, le plan de cours est complet et prévoit des évaluations formatives. Chacun des objectifs du cours est évalué et une évaluation synthèse à la fin du cours permet de mesurer le degré de réalisation de la compétence. Ce document porte une attention toute particulière au caractère propre du cours. En éducation physique, le plan de cours s'avère complet et des évaluations formatives y sont prévues. Chacun des objectifs du cours est évalué et les modes d'évaluation conviennent bien à leur nature.

Selon les résultats du questionnaire, et notamment pour les cours de français, une proportion significative des élèves, variant de 20 à 34 %, juge que les critères des examens et des travaux ne sont pas clairs. En philosophie, comme le souligne le rapport, sans indiquer une situation problématique, les données recueillies suggèrent une amélioration à rechercher dans l'explicitation et l'illustration des critères d'évaluation. En éducation physique, pour le cours de l'Ensemble 1, 23 % des élèves sondés jugent que les critères de correction ne sont pas clairs et qu'ils ne sont pas précisés à l'avance. Par ailleurs, en général, les élèves jugent favorablement les critères de correction des examens et des travaux en anglais et dans les cours complémentaires.

La description que fait le rapport des modes et des instruments d'évaluation ainsi que les explications qu'a reçues la Commission à leur sujet montrent que ceux-ci sont complexes et qu'ils témoignent d'une interprétation alambiquée du renouveau de la formation générale. Ainsi, en français, si l'élève obtient la note de passage (60 %) pour chacun des exercices de la session, il obtient 60 % et peut ne pas se présenter à l'examen final. S'il choisit de s'y présenter, sa note ne peut être inférieure à celle obtenue pour le dernier travail qui est une simulation partielle de l'épreuve finale. En éducation physique, pour réussir son cours, l'élève doit atteindre, dans un premier temps, un seuil minimal de 60 %. Les points qu'il obtiendra par la suite, dans la marge du seuil qualitatif, soit de 61 à 100 %, viendront s'ajouter au premier résultat. En anglais, l'élève qui a remis tous ses travaux, complété toutes les activités d'évaluation formative et obtenu 60 % pour la session est réputé avoir maîtrisé chacun des éléments de la compétence. Il peut ainsi choisir de se soumettre ou non à l'évaluation finale qui représente 40 % de la session et porte sur des aspects supplémentaires de la compétence. Le résultat obtenu au terme de cet examen s'ajoute alors aux 60 % qui traduisent le seuil minimal. Ces modes d'évaluation sont complexes et il n'est pas certain qu'ils soient bien compris de tous et permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs.

C'est pourquoi, la Commission recommande donc au Collège de simplifier ses modes d'évaluation et de s'assurer que ceux-ci mesurent bien l'atteinte des objectifs.

Les épreuves synthèses de programmes

En 1996, le Service des études a diffusé auprès des professeurs un cadre de référence pour l'élaboration de l'épreuve synthèse, lequel précise les objets d'évaluation à considérer. Ainsi, cette épreuve doit intégrer, entre autres objectifs, ceux de la formation générale. Un certain nombre de programmes ont expérimenté cette épreuve et les formules sont variées : résolution de problème complexe, projet de fin de session, simulation professionnelle, rapport de stage, etc. Les épreuves synthèses des programmes d'*Arts et Lettres* et de *Soins infirmiers* ont été évaluées et, selon le rapport, chacune d'elles tient compte de l'apport des disciplines de la formation générale dans la conception et l'évaluation de l'épreuve. À cause des boycotts, les comités n'ont pu siéger et le travail a été rendu plus ardu. Le Service des études a cependant poursuivi ses démarches visant à se conformer aux directives ministérielles. La Commission note les différentes initiatives prises en regard de l'épreuve synthèse.

* * * * *

En résumé, la Commission estime que les activités d'apprentissage des cours de formation propre sont bien adaptées aux programmes d'études et leur contenu, tant en formation propre que complémentaire, est en lien avec les objectifs des cours. Le Collège a de bons mécanismes pour s'assurer que les travaux sont en lien avec les objectifs des cours et que la charge de travail est équivalente pour un même cours donné par plus d'un professeur. Par ailleurs, la Commission suggère que les méthodes pédagogiques privilégiées, surtout en français, soient mieux adaptées aux objectifs des cours. La Commission estime aussi que les instruments d'évaluation sont fort complexes et qu'ils ne permettent pas toujours de bien mesurer l'atteinte des objectifs.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Au cours de l'année qui a précédé l'entrée en vigueur de la nouvelle composante de la formation générale, le Collège avait entrepris d'animer le milieu dans la perspective d'une implantation planifiée des mesures du renouveau. Le Service des études a fait des efforts importants en matière de perfectionnement pour soutenir l'implantation de la formation générale : élaboration de nombreux outils pédagogiques, session de perfectionnement, notamment avec un professeur du Collège Alverno, cours Performa, journées pédagogiques, etc. Les professeurs des différentes disciplines reconnaissent que les ressources du Service des études ont fait preuve de dynamisme et de disponibilité au moment de l'implantation du renouveau. Quant aux professeurs, ils se sont engagés de façon aussi ferme qu'importante dès le départ. D'ailleurs, leur participation aux activités de perfectionnement et de recherche ainsi que les travaux qu'ils ont menés en équipe en font foi.

Des ressources matérielles, didactiques et documentaires ont été ajoutées à l'occasion du renouveau. Particulièrement, en français et en philosophie, on a enrichi la collection de volumes reliés à ces disciplines et pourvu la bibliothèque de cédéroms, de catalogues d'expositions, de films, etc. En anglais, on a fait l'acquisition d'ouvrages de référence, de cassettes portant sur les méthodes d'apprentissage, de manuels d'exercice et le laboratoire de langues a été réaménagé. De façon générale, les professeurs sont assez satisfaits des ressources rendues disponibles à l'occasion de la mise en œuvre des nouveaux cours. Toutefois, des professeurs déplorent certains problèmes qui affectent leur mission de formation : heures d'ouverture réduites au centre de documentation, en particulier, à l'audiovidéothèque, insuffisance d'équipements informatiques performants au Centre d'aide en français, abolition de l'aide technique en documentation, disparition du service audiovisuel.

Le rapport du Collège fait état d'ajouts de divers ordres, notamment, d'une ressource à demi-temps dans le but d'améliorer le service à la clientèle, d'une augmentation des heures d'accessibilité de la bibliothèque et de l'audiovidéothèque, d'équipements informatiques pour la recherche documentaire, d'un laboratoire des NTIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage ainsi que d'un laboratoire multimédia dédié aux activités de recherche et de développement pédagogique. À ce propos, les élèves rencontrés souhaitent une plus grande accessibilité à ce laboratoire qui est souvent utilisé pour donner des cours.

La Commission note la grande qualité des documents produits et celle des activités organisées à l'occasion du renouveau, mais, comme le souligne le rapport, le partage des

acquis du perfectionnement qui a pu se réaliser au moment de la préparation à la mise en application des devis de la formation générale, ne s'est guère poursuivi. En somme, les nombreuses activités de perfectionnement n'ont pas été aussi efficaces qu'elles auraient pu l'être. On peut penser que les circonstances qui ont marqué le cours des dernières années, comme les changements à la Direction des études ainsi que le recours aux boycotts local et national, ont rendu plus difficile la tenue d'activités d'animation et d'échanges.

La gestion

Le Collège s'est distingué par son initiative d'une implantation précoce de la réforme et par le dynamisme dont il a fait preuve dans cette opération. Dès l'automne 1993, le Service des études lançait un train de mesures destinées à l'implantation du Renouveau et à son appropriation par les personnes concernées. Plusieurs instances ont été mises en place à cette occasion : comité de programme, réunissant un représentant de toutes les disciplines intervenant dans la formation, comité du «tronc commun», formé exclusivement des représentants de la formation générale, et régie pédagogique, composée de l'équipe de la Direction des études et d'une représentation du corps professoral, qui allait agir comme maître d'œuvre de l'implantation du renouveau. Comme en fait état le rapport d'autoévaluation, «le partenariat de la direction et du syndicat des enseignants, l'esprit de collaboration et la souplesse qui se sont manifestés des deux côtés à l'occasion du déroulement des opérations de la réforme ont été des facteurs facilitants». Les instances mises en place et les ressources déployées ont été efficaces en général, jusqu'à l'automne 1996.

Depuis lors, plusieurs événements, tels le recours répété aux boycotts qui se sont poursuivis durant plus de deux ans et demi ainsi que les changements à la Direction du Collège, ont affecté le climat et l'esprit de collaboration qui existaient jusqu'alors. Ces événements ont eu aussi pour effet de freiner l'action, de mettre en retrait les départements et les professeurs et de diminuer considérablement la portée des efforts déjà consentis.

Tout cela a fini par avoir un certain effet démobilisateur chez le personnel enseignant et par entraîner un affaiblissement du sentiment d'appartenance dans l'ensemble du collège. En outre, comme le décrit bien le rapport, «le silence qui s'est installé depuis le conflit syndical avec la Direction générale fait craindre que les progrès réalisés dans le sens de l'instauration de l'approche programme et de l'actualisation du projet éducatif institutionnel ne soient gaspillés, en même temps que soit abandonnée la mission d'animation et de soutien des services des études».

Dans les circonstances, il est nécessaire de donner un coup de barre pour amener les acteurs impliqués dans le renouvellement de la formation à retrouver l'esprit de collaboration et l'enthousiasme du début. Comme le fait remarquer le rapport, il faut améliorer la communication et la concertation en général au sein de l'établissement ainsi que la motivation et l'implication chez les professeurs. Le contexte actuel commande des changements importants tant du côté de la direction que des professeurs.

Le «comité du tronc commun» et les comités de programme ont favorisé naguère les liens entre les professeurs des diverses disciplines de la formation générale et entre ces derniers et les professeurs de la formation spécifique. Cependant, depuis trois ans, leur fonctionnement a été interrompu ou a connu, à tout le moins, un ralentissement certain.

La Commission recommande au Collège de prendre les moyens nécessaires pour rétablir les communications afin de permettre l'émergence d'un leadership mobilisateur par lequel chaque intervenant se sente véritablement interpellé. Elle lui recommande, en particulier, de faire en sorte que les comités de programme et celui du tronc commun soient remis en marche et poursuivent au plus tôt leurs travaux.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

En français, en philosophie et en anglais, dans les cours de formation générale commune et propre, les taux de réussite sont satisfaisants. Dans les cours de mise à niveau en français, ils sont nettement supérieurs à ceux obtenus dans l'ensemble des collèges et on y constate parfois même des écarts de 20 %. En éducation physique, à l'exception du cours de l'Ensemble 1 où les résultats des élèves du Collège sont inférieurs à ceux du réseau, les taux sont comparables à ceux des collèges.

Quant à l'épreuve uniforme de français, le taux de réussite du Collège est presque toujours supérieur à la moyenne générale du réseau.

Le Collège a analysé les données sur le cheminement scolaire et la diplomation des élèves dans chacun des programmes offerts pour la cohorte des nouveaux étudiants inscrits à l'automne 1994. Le pourcentage des finissants à qui il manque exclusivement un ou des

cours de la formation générale pour avoir droit au diplôme au cours de la durée prévue est faible, et même nul, dans presque tous les programmes. Toutefois, dans tous les programmes, au moins 20 % des finissants n'ont pu obtenir leur diplôme au terme de la durée prévue parce qu'il leur manquait au moins un cours de la formation générale et au moins un cours de la formation spécifique. Dans cinq des sept programmes techniques, cette proportion est même assez significative : *Techniques de bureautique* (37 %), *Techniques de l'administration* (42 %), *Techniques du meuble* (50 %), *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole* (53 %) et *Techniques du génie électronique* (82 %). De plus, 54 % des élèves inscrits en *Lettres et Langues* n'ont pu obtenir leur diplôme dans les délais prescrits parce qu'il leur manquait au moins un cours de la formation générale et au moins un cours de la formation spécifique. La Commission *suggère* au Collège d'analyser le cheminement scolaire de ses élèves et de mettre en place des mesures pour les inciter à terminer leurs cours de formation générale dans la durée prévue.

L'encadrement des élèves

La disponibilité des professeurs pour l'encadrement des élèves est un des éléments inclus dans les politiques d'évaluation propres aux départements. Cela comprend l'accueil auquel participent annuellement les professeurs de la formation générale ainsi que le dépistage et l'encadrement réalisés par l'intervention personnelle ou départementale. De façon générale, les professeurs affichent leur horaire de disponibilité à la porte de leur bureau et le rappellent dans le plan de cours. À ce sujet, les élèves qui ont participé au sondage et ceux qui ont été rencontrés sont satisfaits de la disponibilité de leurs professeurs.

Le centre d'aide en français reçoit les élèves du cours mise à niveau en français, certains élèves préidentifiés de l'ensemble 1 et d'autres qui sont recommandés par leurs professeurs. Environ la moitié des utilisateurs estiment que ce service a contribué à leur réussite. Le centre d'aide en français a entrepris certaines actions susceptibles d'améliorer les services dont l'augmentation du nombre d'heures de soutien dispensé par les assistants auprès des élèves en difficulté.

Le Collège offre aussi une session d'accueil et d'intégration ainsi que des cours de mise à niveau en français et en anglais pour les élèves ayant une note faible au secondaire. Environ le tiers des élèves qui ont profité de la session d'accueil et d'intégration estiment que ce service a contribué à leur réussite. De nouvelles mesures ont été mises en place dans le renouvellement de ce service. Il s'agit notamment d'inscrire les élèves au programme de leur choix à l'admission pour soutenir leur motivation et de relever le seuil d'admission pour améliorer les chances de succès.

L'aide pédagogique individuelle et des services d'orientation et d'information scolaire et professionnelle sont offerts aux élèves pour favoriser leur réussite. Selon le sondage, 36 % des étudiants qui ont utilisé les services de l'aide pédagogique jugent que ceux-ci leur ont été utiles et pour ce qui est des services d'orientation et d'information, 51 % des utilisateurs considèrent qu'ils ont été efficaces.

La formule d'encadrement d'équipes sportives constitue un autre moyen pour favoriser la réussite des élèves et, selon le sondage, 47 % de ceux qui ont bénéficié de cette formule jugent que celle-ci les a aidés.

Dans l'ensemble, la Commission estime que les services de conseil, de soutien et de suivi sont adéquats pour aider les élèves à surmonter leurs difficultés d'apprentissage et à réussir leurs études.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège de Victoriaville comporte des forces et des faiblesses.

Plusieurs éléments de la mise en œuvre de la formation sont de bonne qualité. Ils résultent pour l'essentiel des efforts initialement consentis. La Commission note en particulier les gestes posés pour adapter les cours de la formation propre aux programmes. Elle note aussi la présence d'un mécanisme pour examiner la pertinence des travaux demandés aux élèves ainsi que le nombre et la qualité des activités de perfectionnement qui ont été offertes aux professeurs pour soutenir l'implantation de la formation générale.

Par contre, les modes d'évaluation utilisés en Français, en Anglais et en Éducation physique doivent être simplifiés et le Collège doit s'assurer que ceux-ci mesurent bien l'atteinte des objectifs des cours. De plus, le Collège doit prendre les moyens nécessaires pour rétablir les communications et permettre l'émergence d'un leadership mobilisateur dont la portée a été réduite par des conflits internes.

Enfin, la Commission suggère au Collège de mieux adapter ses méthodes pédagogiques à la clientèle et aux objectifs des cours des différentes disciplines, particulièrement en français.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep de Victoriaville est, de façon générale, en accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport concernant la situation de la composante de la formation générale. Il a entrepris ou envisage de prendre les actions suivantes en réponse aux recommandations, suggestions et commentaires de la Commission ainsi qu'aux principales conclusions de son rapport d'autoévaluation.

Actions réalisées

- Demi-journée pédagogique consacrée à un diagnostic d'établissement en vue de la reprise des activités de l'ensemble des comités de programme.
- Modifications apportées aux pratiques pédagogiques des professeurs d'anglais à la suite de l'allègement des critères de performance des nouveaux devis.
- Production et renouvellement de matériel didactique, par les professeurs d'anglais, en tenant compte des particularités des élèves.
- En français, explications des modes d'évaluation dans les plans de cours et les examens; présentation des critères d'évaluation dans les cahiers d'accompagnement et les manuels; retour sur ces critères en cours de session.
- Application de mesures dans certains programmes et certaines disciplines, telles la philosophie et l'anglais, afin d'inciter les élèves à terminer leurs cours de la formation générale dans les délais prévus.

Actions en cours de réalisation

- Révision des modes d'évaluation en anglais.

Actions envisagées

- Adoption de moyens, notamment au sein du comité du tronc commun, visant l'appropriation de la formation générale révisée par les disciplines concernées, afin de lui conférer une plus grande unité par rapport à la formation spécifique.
- Mise en œuvre de moyens, par les disciplines de la formation spécifique, en vue de soutenir les efforts des disciplines de la formation générale auprès des élèves.
- Définition des modalités de mise en œuvre du projet éducatif dans l'enseignement et l'apprentissage, au-delà des simples mentions de ses finalités qui se retrouvent dans les plans de cours.

- Révision de la PIEA, en lien notamment avec la formation générale, et ajustement des PDEA, en s'assurant que les élèves seront amenés à rechercher une note supérieure à la note de passage.
- Réponse aux besoins de formation identifiés dans le cadre des opérations d'élaboration et d'implantation locales de programmes d'études.
- Révision des stratégies de perfectionnement du corps professoral dans la perspective globale préconisée par le Conseil supérieur de l'éducation sur le renouvellement de la profession enseignante au collégial.
- Rétablissement des comités de programme et du comité du tronc commun.
- Analyse du cheminement scolaire des élèves, dans le cadre des opérations du plan institutionnel d'aide à la réussite, en cherchant à mieux cerner les interactions entre les deux types de formation et en utilisant, entre autres, les données collectées à l'occasion de l'évaluation de la formation générale.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la mise en œuvre de la formation générale au Cégep de Victoriaville. La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président